

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 7 octobre 2022

Date de publication : 12/10/2022	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 29/09/2022	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 7 octobre 2022, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis au Bourdet (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

### Etaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL  
Margarita SOLA

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :

Stéphane VILLAIN (pouvoir à Catherine TROMAS)

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER  
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER (pouvoir à Bernard BORDET)  
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Elmano MARTIINS  
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT (pouvoir à Didier TAUPIN)

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :

Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

### **Incendie de la « miellerie des Fontenelles » :**

### **remise gracieuse de la cotisation marque « Valeurs Parc naturel régional »**



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • [pnr.parc-marais-poitevin.fr](http://pnr.parc-marais-poitevin.fr)



Incendie de la « miellerie des Fontenelles » :  
remise gracieuse de la cotisation marque « Valeurs Parc naturel régional »

Contexte

La miellerie « Les Fontenelles », située sur la commune de Triaize, a obtenu la marque « Valeurs Parc naturel régional » le 2 décembre 2021 pour sa production de « miel du Marais ».

Le 26 février dernier, le bâtiment apicole et l'atelier ont été détruits suite à un incendie.

En raison de cet événement, il est proposé au Bureau la remise gracieuse de la cotisation pour la marque « valeurs Parc » d'un montant de 100 € en 2022.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> d'autoriser la remise gracieuse de la cotisation 2022 pour la marque « Valeurs Parc naturel régional » de la miellerie « Les Fontenelles » d'un montant de 100€ et ce, en raison de l'incendie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Pascal DUFORESTEL

